

<https://ricochets.cc/JO-de-la-repression-d-Etat-multiplication-des-assignations-a-residence-7745.html>



# JO de la répression d'Etat : multiplication des assignations à résidence

- Les Articles -



Date de mise en ligne : mercredi 24 juillet 2024

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

► [155 assignations à résidence en vue des JO : « une vague de répression attendue mais colossale »](#)

Ce mercredi, Gérald Darmanin a indiqué que 155 mesures d'assignations à résidence avaient été lancées en lien avec les JO. Une vague de répression qui s'appuie sur des outils forgés par le PS et reflète les craintes de l'exécutif dans un contexte de forte crise politique.

(...)

Parmi ces mesures, on compte en premier lieu des refus d'accréditation, permettant au ministre d'interdire à certaines personnes d'accéder aux Jeux selon des critères largement arbitraires, visant notamment « 131 personnes fichées S, 18 personnes fichées pour radicalisation islamiste, 167 personnes fichées à l'ultragauche et 80 à l'ultradroite ». Mais la répression ne s'arrête pas là : 164 perquisitions et 155 assignations à résidences administratives - appelées « mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (Micas) » - auraient été réalisées en lien avec les JO 2024. « Une vague de répression attendue mais colossale »

(...)

En particulier, le recours massif à des assignations à résidence administratives est loin d'être anodin, comme l'explique l'avocate : « **Les assignations à résidences administratives, c'est le règne de l'arbitraire. Le ministre de l'Intérieur, après information du procureur, peut tout simplement contraindre une personne à rester chez elle : vous recevez une lettre et tant que vous n'avez pas contestée la mesure devant le tribunal administratif, c'est à dire devant l'État qui se juge lui-même, vous devez rester chez vous, au risque de recevoir une sanction pénale lourde** ». Alors qu'elles visent généralement des personnes sortant de prison « dans la continuité de la peine », « la nouveauté avec les JO, c'est que l'on voit beaucoup personnes visées alors qu'elles n'ont jamais eu de condamnation, ou alors il y a très longtemps »

(...)

« C'est une procédure qui a été énormément utilisée après les attentats de 2015 par le PS, qui a décrété et prolongé l'état d'urgence à répétition, et qui s'est servi des assignations à résidence pour enfermer des parts entières de la population musulmane, mais aussi des militants de ce qu'il a lui-même commencé à appeler "l'ultra-gauche", à commencer par des militants écologistes dans le cadre de la répression de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, explique Me Elsa Marcel. Depuis la loi SILT de 2017, c'est devenu un outil commun du dispositif juridique. ». Une procédure qui, dès son introduction, est utilisée par les forces de gouvernement comme une arme de répression politique.

(...)

**Recours au nettoyage social, aux QR codes, à la vidéo surveillance, à la pénalisation directe et désormais assignations a résidence... Plus encore avec le discrédit jeté sur le gouvernement dans une séquence politique marquée par l'instabilité, c'est définitivement sous le signe du tout répressif que l'exécutif est contraint d'aborder les JO. Une situation qui doit être dénoncée par l'ensemble des organisations du mouvement ouvrier, à l'heure où les artistes de la cérémonie d'ouverture montrent la voie à suivre en menaçant d'entrer en grève.**

## **RAPPEL : Assignations à résidence, interdictions de manifester, tout savoir sur l'abolition de vos droits**

► 2016, sous gouvernement Hollande : [Assignations à résidence, interdictions de manifester, tout savoir sur l'abolition de vos droits](#)

Entretien avec Me Pascual et Me Kempf

**L'état d'urgence permet toutes sortes de mesures administratives contraignantes utilisées depuis un an contre une multiplicité de gens toujours plus grande. Face à elles, il ne s'agit pas de faire valoir un bon usage de l'état d'urgence, restreint à la prévention de la « menace terroriste » mais plutôt de comprendre**

dans les détails les rouages de cette machine afin de l'affronter par tous les moyens possibles. Ici, A. Pascual et R. Kempf, avocats au barreau de Paris, décryptent dans le détail deux outils permis par la loi sur l'état d'urgence : les assignations à résidence et surtout les interdictions de manifester que l'on a vu se multiplier au printemps. Attendu que l'État ne se privera pas d'en redistribuer s'il en venait à expulser la ZAD et à bien d'autres occasions encore, ces avocats conseillent également quelques moyens pour se défendre, voire pour contre-attaquer.

(...)

il y a une logique préventive - dans le langage du pouvoir - qui s'applique à des gens qui n'ont pas commis de délits. Comme dans *Minority Report* de Philip K. Dick : on prend des mesures contre quelqu'un parce que l'on pense qu'il va commettre une infraction. On assiste à un changement de paradigme qui pose problème car notre système judiciaire s'est construit sur l'idée que des personnes ne peuvent être punies que si l'on démontre qu'elles ont commis un acte préalablement interdit par la loi. Ici, on est presque dans le délit d'opinion : on reproche aux gens des idées, des comportements qui ne sont pas forcément punis par la loi mais qui laissent penser que la personne pourrait être dangereuse et commettre des délits. Les termes de la loi sur l'état d'urgence sont vagues et laissent le champ libre à l'administration pour les interpréter. Celle-ci se fonde sur des notes blanches, c'est-à-dire des documents écrits par les services de renseignement mais qui n'ont ni dates, ni signatures, ni auteurs : on ne sait pas d'où elles émanent. Elles affirment qu'un individu est dangereux parce qu'il aurait proclamé un jour qu'il était favorable à Daech ou qu'il aurait participé à telle manifestation.

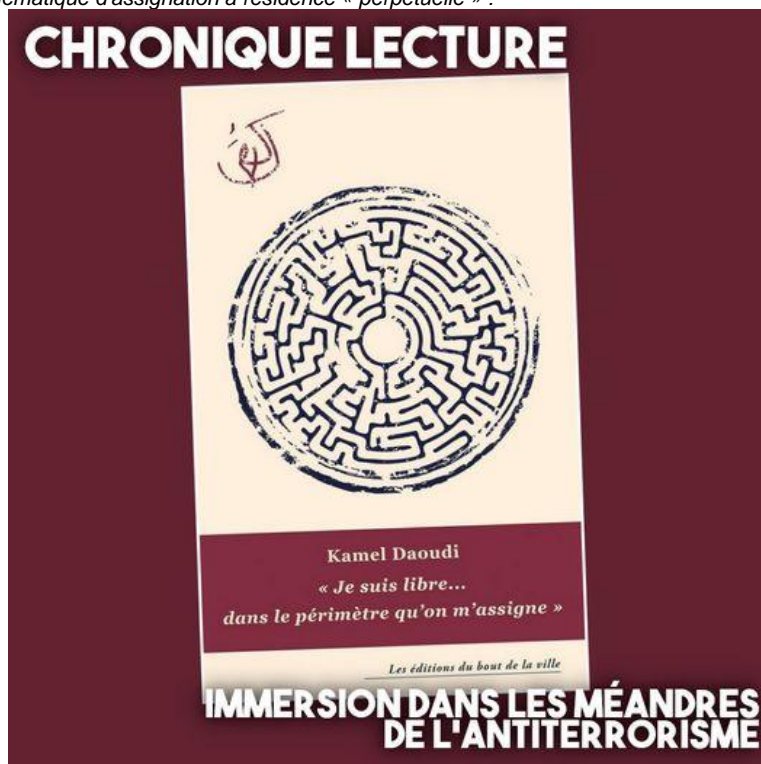
(...)

## Autres article sur ces saletés de JO :

- [Les Jeux Olympiques 2024 - Dossier](#)
- [« Paris 2024 : "La violence sociale des Jeux est absente médiatiquement", Arrêt sur images, 22/03.](#) et les liens associés
- Et un exemple d'action anti JO ludique : [Une quarantaine de banques attaquées contre les JO](#)

Post-scriptum :

- ▶ en complément un cas emblématique d'assignation à résidence « perpétuelle » :



# ÖKAMEL DAUDI : LIBRE DANS LE PÉRIMÈTRE QU'ON LUI ASSIGNE

Depuis 2008 Kamel Daoudi est assigné à résidence par le Ministère de l'Intérieur. Sa situation unique fait de lui un rat du laboratoire répressif français.

Sa vie est un cas d'école des pratiques kafkaïennes de l'antiterrorisme. Condamné en 2005 à six ans de prison et à la déchéance de sa nationalité française pour un projet « en relation avec une entreprise terroriste », sur la base de « soupçons » des services de renseignement, il sort en 2008, mais n'est pas expulsé vers l'Algérie, car il risque d'être torturé dans ce pays. Kamel Daoudi reste en France, mais se retrouve, malgré lui, dans les griffes d'un système tentaculaire. Pas emprisonné, mais pas libre pour autant, en ayant pourtant purgé sa peine.

Il est ainsi privé de ses droits élémentaires et d'une vie normale depuis 16 ans : assignations à résidence, déplacements forcés dans différentes communes rurales, surveillance permanente, sa vie de famille hachée, ses relations disséquées ... De quoi devenir fou, pris dans le labyrinthe arbitraire du Ministère de l'Intérieur. Selon une décision du Conseil d'État rendue en mars dernier, il est désormais maintenu dans les limbes de l'antiterrorisme notamment à cause de prétendus liens ... avec « l'ultra-gauche » !

En mai 2022, Kamel Daoudi publiait, aux éditions du Bout de la ville, un recueil de textes décrivant dans le détail la violence institutionnelle qu'il subit. Un ouvrage toujours essentiel, à la fois intime et universel car si le traitement qui lui est réservé est unique, il dit beaucoup de la liberté qui nous concerne tous et toutes : celle de pouvoir aller et venir.

Daoudi réalise ainsi une compilation de la machinerie répressive à laquelle il fait face. Un rouleau compresseur sécuritaire qui le transforme en Sisyphé, le héros grec condamné à pousser une pierre au sommet d'une montagne, d'où elle finit toujours par retomber. Revenant sur son histoire, sur les grandes et les petites violences subies, Daoudi décrypte le processus de déshumanisation à l'oeuvre depuis son incarcération puis sa "non-libération". L'objectif de l'État : créer le désarroi, habituer à l'inhumain pour renforcer l'acceptabilité de la peine et, surtout, décourager toute forme de résistance.

La déshumanisation est ainsi au coeur du récit du pouvoir. L'assigné à résidence n'est plus un individu jouissant de droits et de libertés, mais un étranger, un potentiel danger, un élément indésirable partout et circonscrit à un périmètre choisi. Kamel Daoudi devient une bête dangereuse ou un virus qui ne doit pas contaminer le reste de la société. L'objectif du livre est alors de réintroduire de l'humain, de désarmer le story telling sécuritaire qui s'est installé autour de sa personne.

Ce story telling est copieusement alimenté par l'extrême droite, pour qui l'assignation à résidence serait un cadeau de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, voire même une victoire des "droitsdelhommistes". Génération Identitaire va même organiser des manifestation devant la résidence de Kamel Daoudi et lancer des campagnes pour qu'il ne soit bienvenu nulle part, qu'il parte du pays de lui-même. La déshumanisation jusqu'au bout, mais l'auteur se tient droit face aux fafs.

Car la force du livre réside dans celle de Daoudi, qui fait de son cas unique une lentille pour penser la situation générale. Expérimenté durant la guerre d'Algérie, le processus d'assignation à résidence s'applique avant-tout à l'étranger mais il est surtout un message envoyé à toute la population. Le contrôle extrême sur les indésirables pour pouvoir contrôler au mieux l'ensemble de la société comme à l'occasion du confinement et du contrôle sanitaire face au covid-19. Comme l'explique l'auteur : "L'effet cliquet d'une mesure privative de liberté ne vous ramène jamais à l'ante status quo. Il vous conduit à coup sûr vers une fuite en avant, vers un état de sidération puis d'acceptation".

Mais Kamel Daoudi, après 16 ans d'assignation à résidence où il se retrouve trimballé au bon vouloir du Ministère de l'Intérieur, ruinant sa vie de famille, sa vie sociale et sa vie professionnelle, n'accepte toujours pas cet état de fait. Et c'est tout à son honneur.

- ▶ Kamel Daoudi, "Je suis libre... dans le périmètre que l'on m'assigne", éditions du Bout de la ville, 2022
- ▶ Alors qu'il animait auparavant le blog "Sentier battant", Kamel Daoudi propose désormais le blog "Assigné à résistance" : <https://blogs.mediapart.fr/kamel-daoudi/blog>
- ▶ et une dernière sur les JO et le double standard :



JO de la répression d'Etat : multiplication des assignations à résidence

## JEUX OLYMPIQUES : LE BON ET LE MAUVAIS BOYCOTT

Dissonance cognitive de classe mondiale. La nouvelle polémique minable lancée par les fanatiques pro-israéliens et relayée par les médias de masse bat tous les records.

Le député Insoumis Thomas Portes a déclaré le 20 juillet lors d'une manifestation pour la Palestine : « Nous sommes à quelques jours d'une échéance internationale qui va se tenir à Paris, qui sont les Jeux olympiques. Je suis ici pour dire que non, la délégation israélienne n'est pas la bienvenue à Paris ». Un simple appel au boycott tout à fait classique et pleinement légitime, alors que l'État israélien viole les règles élémentaires du droit international, colonise illégalement la Palestine et commet un massacre indicible à Gaza.

Immédiatement, c'est l'emballement. Le président du Conseil représentatif des institutions juives de France hurle contre « l'indécence » du député et ose même « Thomas Portes légitime le Hamas. Il met maintenant une cible dans le dos des athlètes israéliens ». Cnews et BFM embrayent en continu. Et le patron des sénateurs Les Républicains parle de « propos à vomir ».

Une adjointe à la mairie socialiste de Paris parle des insoumis ainsi : « Ces élus sont un danger et une honte ». Carole Delga, du PS, poursuit : « À quelques jours de l'ouverture des JO, les propos haineux de Thomas Portes contribuent à menacer la sécurité de la délégation israélienne. Une fois encore, irresponsable et indigne ».

Dans ce concert de condamnations, Christian Estrosi, maire de Nice proche de Macron appelle carrément à la dissolution de la France Insoumise, donc à interdire le premier parti de gauche en France. On se demande où le délire s'arrêtera.

En mars dernier, la maire de Paris Anne Hidalgo déclarait littéralement que les « athlètes russes ne sont pas les bienvenus » à Paris pour les Jeux Olympiques. Mot pour mot la même expression que Thomas Portes. Dans la foulée, les athlètes russes et biélorusses étaient interdits de cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques. Et le Comité Olympique décréait que les médailles remportées par les délégations des deux pays ne seront pas comptabilisées dans le classement des nations.

En cas de victoire, un drapeau frappé de l'inscription AIN dans un disque blanc sur fond vert sera affiché à la place des drapeaux russe et biélorusse, et un hymne sans paroles sera joué. Un boycott complet.

**Cela n'avait causé aucune polémique, aucune condamnation d'aucune sorte. Comme quoi, boycotter un État qui commet des crimes de guerre est tout à fait possible. Dans le même registre, la chaîne RT, financée par la Russie, avait été censurée dès l'attaque russe en Ukraine, alors que la chaîne I24, qui diffuse l'idéologie d'extrême droite israélienne et des propos génocidaires gravissime continue d'émettre en toute impunité en France.**

**Rappelons enfin qu'Israël, qui commet un massacre de masse de civils assiégés et privés de tout, qui a tué plus d'enfants en quelques mois que tous les conflits mondiaux depuis 20 ans et qui est mis en cause pour des faits de génocide par la justice internationale ne subira pas la moindre sanction lors des Jeux. Plus fou encore, le président Israélien assistera à la cérémonie d'ouverture, on imagine dans la tribune d'honneur.**

Ces JO de la honte sont l'occasion d'un record absolu de double standard.

(posté par Contre attaque)